

Les commissions d'appel

Elles concernent les classes de 6e, 4e, 3e et 2de ; il n'y a pas de commission d'appel pour les classes de 5e et de 1ère.

Si vous êtes en désaccord avec les propositions du Conseil de Classe, demandez aussitôt à être reçu par le chef d'établissement pour discuter des propositions d'orientation.

A la fin cet entretien, le chef d'établissement prend la décision d'orientation ou de redoublement et la notifie à la famille. Si cette décision ne vous convient pas vous pouvez soit demander un redoublement (c'est un droit), soit faire appel. Vous disposez alors de 3 jours ouvrables après notification.

Avant de faire appel, il faut bien réfléchir au cas de votre enfant. Les meilleures chances de réussite sont à la marge entre le passage, le redoublement ou l'orientation. Par contre, si vous faites appel dans le cas où vous pensez que votre enfant ne tirerait pas profit d'un redoublement déterminez bien vos arguments.

Les Parents PEEP sont là, à votre écoute, pour vous aider si besoin dans cette réflexion, ils ont souvent participé aux commissions d'appel et ont l'expérience de la façon dont cela se passe...

Si vous décidez de faire appel, retirez en personne (ou par une procuration) le dossier de demande d'appel auprès de l'établissement.

Il est fortement recommandé à votre enfant et à vous-même d'être présents le jour de la commission. En cas d'impossibilité, vous pouvez vous joindre au dossier une lettre expliquant les motivations de la démarche d'appel ou vous faire représenter.



La Commission d'Appel est représentative de la Communauté éducative : chefs d'établissement, personnels d'éducation et d'orientation, enseignants, médecin scolaire et parents. Ils sont bien sûr tous d'établissements différents des élèves en appel !

Les membres de la commission disposent déjà de toutes les notes de votre enfant ainsi que les taux de passage, de redoublement et d'appel pour sa classe.

Comme il n'y a que quelques minutes pour s'exprimer, préparez cet entretien avec lui au préalable. Incitez le à s'exprimer le plus possible lui-même (essentiel pour les plus grandes classes) et intervenez, si nécessaire, en soutien pour compléter ou clarifier certains points.

Signalez les événements médicaux, familiaux (divorce...) ou autres qui peuvent expliquer les difficultés de l'année.

Transmettez alors avec le dossier les certificats médicaux éventuels sous enveloppe pour le médecin de la commission. Soumis au secret médical, il donnera à la commission un avis sur le caractère plausible de l'argument médical.

Vous et/ou votre enfant pensez tout simplement qu'il ne tirerait aucun profit d'un redoublement ou de l'orientation, argumentez le solidement: il faut prouver que l'année prochaine en classe supérieure, cela fonctionnera mieux.

Dans le cas d'une orientation particulière non accordée par le Conseil de Classe, votre enfant, s'il ne peut être présent, peut joindre une seconde lettre exposant les raisons de son choix. S'il sait montrer sa motivation, c'est généralement une chance de succès.

Des parents PEEP seront présents, contactez les auparavant par téléphone. Vous pourrez ainsi leur expliquer le cas de votre enfant et ils pourront vous orienter dans votre présentation et si besoin vous aider à faire les lettres à joindre au dossier.

Important : il y a beaucoup d'Appels sur 2 jours ! **Vous ne pourrez exposer votre cas qu'en quelques minutes après une longue attente! Soyez précis et convaincants rapidement !** Plus votre enfant sera grand (2de et 3e) et plus sa détermination et sa motivation seront déterminantes.

Rappel : Les membres des commissions d'appel concernant les élèves de Victor Duruy viennent d'autres établissements parisiens !

Nous sommes à votre disposition pour toutes informations ou aide : peep.duruy@free.fr